

Recherche-action, ou connaissance pour l'action ? Quelques points de repère et trois positions de principe

Research-action or knowledge for action?

Robert Franck

Numéro 75, 2016

LSP/RIAC : un demi-siècle de débats sociaux et politiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1036288ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1036288ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Franck, R. (2016). Recherche-action, ou connaissance pour l'action ? Quelques points de repère et trois positions de principe. *Lien social et Politiques*, (75), 32-37. <https://doi.org/10.7202/1036288ar>

Résumé de l'article

Il existe diverses manières de relier la recherche et l'action. On doit à ce propos poser au moins deux questions :

1. À qui sert la recherche-action ?
2. Que devient le savoir dans la recherche-action ?

Il faut commencer par envisager les allégeances du chercheur en vue de déterminer à quelles conditions les intérêts et les préoccupations du chercheur ne porteront pas préjudice à ceux qui ont affaire à lui. Il faut ensuite que s'établisse un rapport contractuel entre le chercheur et les gens auprès desquels est menée une recherche-action et que ces derniers puissent exercer un contrôle démocratique sur le déroulement de la recherche.

Action et recherche peuvent-elles fusionner ? Que devient alors le savoir ? Sans la constitution d'un savoir disposant d'une relative autonomie par rapport à chaque situation particulière, on se prive des armes de la critique que sont la raison et l'expérience. Ce sont là les repères contre l'arbitraire de la recherche et du chercheur.

Recherche-action, ou connaissance pour l'action ? Quelques points de repère et trois positions de principe

R. Franck

Lier la recherche à l'action, c'est une bonne chose. Mais comment s'y prendre ?

Nombre d'intellectuels souhaitent aujourd'hui quitter leur tour d'ivoire. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons. La division du travail s'est accrue dans la tour d'ivoire universitaire, y compris dans les sciences sociales, créant de nouvelles catégories de chercheurs à qui l'institution, et le travail qu'ils y exercent, ne procurent plus la légitimité et les satisfactions d'antan. En outre, beaucoup d'entre eux ont des contrats temporaires, et travaillent en marge de l'institution universitaire. À eux s'ajoutent les travailleurs sociaux qui, de leur côté, ont acquis une formation intellectuelle théorique plus poussée, confinant au travail de recherche. Ils souhaitent faire valoir cette formation dans les services sociaux, mais aussi dans les organisations volontaires ou les groupes militants. En effet, un certain nombre de ces travailleurs sociaux comme de ces chercheurs sont attentifs aux conditions économiques, politiques et culturelles qui engendrent les besoins sociaux : ils veulent alors se rapprocher de ceux qui luttent pour un changement.

Abandonner la tour d'ivoire, c'est aussi récuser une certaine image du savoir : celle d'un savoir abstrait et imperméable aux situations réelles, savoir-spectacle, savoir neutre ; et c'est récuser une image du chercheur, observateur perché sur Sirius, ou penseur capitonné dans son bureau et enfoui sous les livres. Comment rejoindre la réalité ?

La formule recherche-action nous enchante,

parce qu'elle unit symboliquement, presque magiquement, ce que les pratiques sociales de la recherche ne cessent de séparer. Lorsqu'on écrit RA, avec ou sans trait d'union (R-A), l'enchantement grandit encore. Mais la formule est équivoque : il existe diverses manières de relier la recherche et l'action. Il est grand temps, me semble-t-il, de les distinguer. Pour repérer les orientations différentes, et parfois opposées, qui se dessinent, il est utile de se poser deux questions : I) À qui sert la recherche-action ? II) Et que devient le savoir dans la recherche-action ?

I À qui sert la recherche-action ?

On se rappelle que le nom de recherche-action, ou action-research, a été trouvé, il y a quarante ans déjà, pour désigner le travail mené par Kurt Lewin pendant la guerre de 1940-45, à la demande des pouvoirs publics américains : il fallait chercher à modifier les habitudes alimentaires de la population, pour pallier à la pénurie de certaines denrées. Pourquoi pas ?... Ce qui paraissait neuf, c'est que l'on fit appel à des chercheurs, non pour réaliser des enquêtes ou des analyses à l'usage de ceux qui décideraient des mesures à prendre, mais pour qu'eux-mêmes se fassent les acteurs du changement. Un chercheur-acteur, une recherche-action, ce fut — et c'est encore le plus souvent — le fait des interventions psychologiques ou psycho-sociologiques : dy-

namique de groupe, psycho-drame, libre expression bio-énergie, analyse systématique, socio-psychanalyse, psycho-thérapie de groupe, psycho-thérapie organisationnelle, analyse institutionnelle... Ces techniques d'intervention, comme on le voit, se sont multipliées depuis l'après-guerre. Leur but : transformer les comportements, les habitudes, les attitudes des individus ou des populations, améliorer les relations sociales, ou encore modifier les règles institutionnelles d'une organisation. Pourquoi ? Pour assurer une meilleure adaptation ou intégration des individus à leur environnement, et plus de cohésion, d'efficacité, ou de lucidité aux institutions dans la poursuite de leurs objectifs.

Une telle intervention du chercheur sur les comportements de l'individu ou d'une population, qu'il s'agisse d'habitudes alimentaires ou de toutes autres pratiques socio-culturelles, une telle intervention du chercheur dans la vie des organisations, qu'il s'agisse d'institutions publiques ou privées ou de groupements volontaires, voire militants, soulève chaque fois une même question : ne s'agit-il pas d'une manipulation ? Le mot est brutal, mais il offre l'avantage d'être parlant. Et j'ajoute immédiatement qu'il n'est pas question, pour moi, de faire un procès d'intention aux psycho-sociologues : les intentions peuvent être excellentes. En outre, le risque de manipulation peut se retrouver dans des formes d'interventions différentes des leurs. Je pense ici à des pratiques que l'on est tenté de ranger aujourd'hui, elles aussi, sous le nom de recherche-action, parce que le chercheur y est mêlé à l'action, bien qu'elles n'aient rien de commun avec les pratiques inaugurées par Lewin. Exemples : le travailleur social qui rassemble dans un quartier les pensionnés, ou les handicapés, ou les immigrés, ou les chômeurs, pour les aider à déterminer eux-mêmes leurs besoins et leurs revendications ; le chercheur qui travaille dans le service d'étude d'un syndicat, et qui tente de convaincre les responsables syndicaux des bonnes actions à mener ; ou encore l'économiste qui est appelé comme conseiller dans une entreprise où les travailleurs sont passés à l'autogestion.

Ici comme là, et avec les meilleures intentions du monde, le chercheur ne peut s'empêcher de faire valoir son point de vue et d'exercer des pressions dans le sens qui lui paraît le meilleur ; ici comme là, il ne peut faire table rase des idées, des valeurs, des enjeux et aussi des intérêts qui collent à sa position

sociale, à son statut professionnel et à sa qualité d'intellectuel.

Alors, si toute intervention d'un chercheur est suspecte, faut-il le renvoyer définitivement à sa tour d'ivoire ou de baquérite, et faire la guerre à la recherche-action ? La réponse n'est pas simple. Mais il faut commencer, c'est certain, par mettre en avant les allégeances auxquelles peut être tenu le chercheur pendant qu'il mène ses interventions. Quelles sont-elles ?

1. Les allégeances.

Il y a d'abord l'allégeance à ce qu'il est convenu d'appeler le « commanditaire ». Qui a commandé l'intervention ? Et qui paie le chercheur pour la faire ? Ce peuvent être les pouvoirs publics (un ministère, ou bien l'administration locale des services sociaux), l'université ou une quelconque organisation de recherche, des cadres syndicaux, le directeur de l'institution, le leader du groupement volontaire... Dans tous les cas, il est bien difficile pour le chercheur de faire fi des demandes et des attentes, explicites ou implicites, de ceux qui l'ont engagé, lorsqu'elles entrent en contradiction avec les intérêts de ceux « avec » qui, ou « sur » qui, il mène l'intervention.

Mais il y a aussi l'allégeance du chercheur à ce qu'on pourrait appeler, d'un terme un peu vague, la « communauté scientifique ». Elle a aussi des attentes auxquelles le chercheur se trouve tenu de répondre : il faudra qu'il publie quelque chose — un rapport ou un article... — sur son intervention, il faut que celle-ci respecte les normes méthodologiques ou théoriques de sa discipline, il faut assurer les apparences de sérieux que requiert le travail « scientifique ».

Cette double allégeance est liée aux intérêts, matériels et symboliques, du chercheur : garder son emploi, voire renouveler son contrat, assurer sa promotion... Et au-delà de la personne du chercheur, il semble se dessiner une dynamique nouvelle de la recherche-action, puisqu'elle éveille l'intérêt croissant des sociologues et des travailleurs sociaux, après être restée longtemps cantonnée dans la psychosociologie. Sans doute est-ce parce qu'il est bon de lier la recherche à l'action ; mais le succès croissant de la formule « recherche-action », et le souci de lui découvrir une méthodologie spécifique, ré-

pondent peut-être aussi à la quête d'une légitimité nouvelle, et d'un marché nouveau, pour des chercheurs et des travailleurs sociaux dont le nombre s'est accru considérablement en quelques années. Cela aussi peut peser sur la nature et l'orientation des interventions, encore faiblement aujourd'hui, bien plus à l'avenir si la légitimité d'une certaine « R-A » était mieux établie.

Mais cela dit, doit-on vraiment tenir le chercheur pour suspect ? Faut-il lui tenir rigueur de telles allégeances, lui reprocher de vouloir garder son emploi, et d'avoir la position sociale qu'il a ? Ce serait bien mal se tirer du problème que de rêver d'un chercheur sans identité sociale, sans besoins ni ambitions, intelligence volatile et désincarnée. Et ce serait faire un mauvais sort à la recherche-action que de pousser le chercheur à masquer son appartenance sociale, à changer de vêtements, de langage et de regard pour mieux ressembler à ceux qui acceptent sa collaboration, dans l'espoir de faire oublier les ineffaçables différences. On peut exiger seulement de lui qu'il soit honnête. Alors ? Alors il faut commencer par déterminer à *quelles conditions* les intérêts et les préoccupations du chercheur ne porteront pas préjudice à ceux qui ont affaire à lui.

2. Des garanties ?

On peut remarquer qu'un certain nombre de chercheurs sont conscients de l'influence et du pouvoir qu'ils peuvent exercer, par leur intervention, sur la vie des individus et des groupes qui s'en remettent à eux. Et ils ont défini des conditions qui, si elles sont respectées, devraient permettre de neutraliser ce pouvoir, et de ne pas influencer abusivement sur la volonté des individus, ou sur le fonctionnement, les stratégies et les objectifs des organisations. Quelles sont-elles ?

Les plus naïfs imaginent qu'une plus grande « implication » du chercheur, ou son engagement militant, suffisent à lui faire partager les enjeux et les risques de ceux à qui il offre ses services, et à surmonter les différences de position sociale qui rendent précisément impossible l'identité des enjeux et des risques. D'autres chercheurs font semblant de s'effacer, ils ne font rien de spécifique, ils ne savent rien de particulier, et ils ne veulent rien de leur propre chef : mais alors, bon sang, pourquoi sont-ils là ?

Il existe des garanties plus sérieuses, telles que le

choix du commanditaire : on refusera de mener une intervention pour un commanditaire dont les intérêts seraient opposés à ceux du « public-cible ». Ce point est très important mais il ne faudrait pas qu'on le réduise, comme il arrive parfois, à une méfiance de principe à l'égard de toute commande venant des pouvoirs publics. Des chercheurs ou des travailleurs sociaux travaillant dans le cadre des services publics, peuvent faire de l'excellent travail au profit de gens exploités ou démunis ; et inversement une intervention menée à la demande d'une organisation volontaire pourrait être désastreuse...

Une autre garantie qui est importante, est celle de la « transparence ». Pour certains chercheurs, tout ce qui concerne leur intervention doit être dit, et doit être clair pour tous. En particulier le savoir sociologique requis pour l'analyse, et les techniques ou méthodes d'intervention auxquelles on souhaite recourir, seront communiqués intégralement aux personnes concernées. Et chacun des résultats enregistrés par le chercheur doit leur être transmis.

Une troisième garantie : il importe, bien entendu, que rien ne soit communiqué vers l'extérieur, sans l'accord des personnes et du groupe concerné. On l'oublie parfois...

Quatrièmement, et avant tout, il faut que s'établisse un rapport contractuel entre le chercheur et les gens auprès desquels il souhaite mener une recherche-action : il faut négocier un « contrat » qui lie le chercheur quant à la nature et aux limites de son intervention, au rôle qu'il y jouera, aux responsabilités qu'il devra assumer, aux initiatives qu'il pourra prendre, et à la durée de son mandat.

3. La nécessité d'un contrôle démocratique.

Voilà de bonnes garanties, elles sont indispensables, mais elles ne sont pas suffisantes. Car tout dépend encore de la volonté, de la lucidité, et de l'initiative du chercheur. C'est lui qui accepte ou refuse de travailler pour un commanditaire ; c'est lui qui décide de l'information qu'il va partager ; c'est lui qui choisit de ne rien communiquer vers l'extérieur sans l'accord préalable de tous ; quant à la relation contractuelle, on sait bien que les termes d'un contrat (pensez aux contrats d'emploi) dépendent beaucoup du rapport de forces social et économique, ou politique, ou encore symbolique. C'est pourquoi il est nécessaire que le chercheur se mette

sous le contrôle de ceux auprès de qui il mène son intervention. Même le chercheur progressiste, le chercheur militant, le chercheur dévoué, honnête et généreux ? Même lui ! Car il ne peut manquer de garder ses aspirations, ses craintes, ses illusions, ses intérêts légitimes et ses convictions sur ce qu'il faut faire et ne pas faire, toutes choses qui feront leur bonhomme de chemin au fil de son intervention.

Le modèle politique de la *démocratie* nous aide à définir la nature d'un bon contrôle sur le chercheur. La notion de démocratie a été déformée, galvaudée, et détournée de sa signification véritable : elle n'est pas un plus haut degré de liberté pour les individus, elle signifie moins encore le droit de faire tout ce qu'on veut, ou n'importe quoi. La démocratie, c'est le pouvoir exercé par le peuple. Voilà ce que le mot veut dire étymologiquement et historiquement, et c'est aussi sa signification sociale et politique essentielle. Mais il ne s'agit pas de n'importe quelle forme d'exercice du pouvoir par le peuple. Ce n'est pas l'anarchie ; ce n'est pas la « participation » du peuple à la prise de décision ; et ce n'est pas non plus l'autogestion ! La démocratie, c'est la délégation par le peuple de son pouvoir à quelques-uns, qu'il peut révoquer, et sur lesquels il maintient un contrôle effectif, et constant. Les expériences d'autogestion nous ont appris que tôt ou tard, il faut répartir des tâches de gestion, confier des responsabilités à ceux qui sont plus disponibles ou plus dynamiques, et faire appel à des experts. Qu'est-ce d'autre qu'une délégation de pouvoirs ? Mais le danger de l'autogestion, c'est alors de ne pas reconnaître assez la réalité d'une telle délégation de pouvoirs, et d'entretenir l'illusion que tout continue de se jouer, de se faire et de se décider dans l'assemblée ; le danger, c'est de se masquer la nécessité d'établir des règles et des procédures formelles permettant à l'assemblée de conserver le contrôle sur ceux en qui elle a mis sa confiance.

Le modèle démocratique, en ce sens, est un acquis historique et révolutionnaire, qui n'est pas dépassé, et qu'il faut sauvegarder à tout prix. Bien sûr, les règles et procédures formelles ne doivent pas tourner au formalisme, et si elles sont indispensables elles ne sont pas non plus suffisantes, car elles risquent sans cesse d'être contournées ou travesties. Le contrôle démocratique requiert aussi une volonté permanente de contrôle, et une lutte constante pour le maintenir.

Comment appliquer le modèle démocratique à la recherche-action ? Le chercheur ne peut disposer d'aucun pouvoir, sinon celui que lui délègue le « public-cible » ou le « groupe-client » ; dans les limites tracées à ce pouvoir, le chercheur est responsable des initiatives et des décisions qu'il prendra au cours de son intervention, devant le groupe ; et ce dernier doit avoir les moyens de le révoquer, et de contrôler la manière dont il s'acquitte de son intervention.

C'est en partant de ce point de vue que je voudrais maintenant aborder la deuxième question : que devient le savoir dans la recherche-action ? Car j'ai des raisons de penser que les formes que l'on veut faire prendre souvent au savoir dans la R-A, c'est-à-dire la *manière* dont on y articule la recherche et l'action, rend difficile sinon impossible un contrôle réel sur l'intervention du chercheur ; et que dans le même temps, c'est le savoir qui régresse. On dit depuis quelques années que le savoir n'est pas neutre. L'épistémologie non plus...

II Que devient le savoir dans la recherche-action ?

1. La fusion ?

Il existe une tendance manifeste, chez les théoriciens et les tenants de la recherche-action, à vouloir que fusionnent la recherche et l'action.

L'origine psycho-sociologique de la R-A invite à concevoir la recherche comme une « intervention » sur les comportements des individus dans un groupe, ou sur les rapports sociaux ou institutionnels présents dans ce groupe. À ce titre la recherche est bien une action ; mais celle-ci consiste, soulignons-le à intervenir dans l'action d'*autres* acteurs ! Il ne s'agit pas de partager leur action, mais d'agir *sur* elle... Il subsiste un écart entre l'action du chercheur, et celle de son public-cible. Cet écart est parfois estompé, voire escamoté, lorsque le chercheur prétend, par son intervention, simplement appuyer, faciliter ou renforcer l'action du groupe concerné ; ou lorsqu'il cherche à associer ses membres à la pratique de l'intervention. Il peut, dans ce cas, espérer avoir effacé tout hiatus entre « la recherche » et « l'action »...

Mais où cela nous conduit-il ? À refuser de recourir à un savoir préfabriqué, abstrait, constitué préalablement à l'action, et à prétendre découvrir à

l'intérieur même de la dynamique du groupe et dans son action les instruments théoriques appropriés pour en faire l'analyse, une analyse « sur mesure » et valable seulement pour la situation où se trouve engagé le groupe. En réalité ce n'est là qu'une fiction, ou une idée-limite, car le chercheur a bel et bien recours à des principes et des analyses qui ont été élaborés par la psycho-sociologie, par l'analyse institutionnelle, etc. Mais s'il minimise l'importance de ces repères théoriques, s'il estime devoir les aménager à leur tour au vu de la situation, ou s'il n'en retient qu'un certain style d'intervention, on se rapproche de cette idée-limite, où la recherche se fait indiscernable du processus enclenché par l'intervention.

Cependant si le chercheur n'est pas le dépositaire d'un savoir déjà constitué, que lui reste-t-il en propre sinon le flair, ou l'art de l'intervention ? Et qu'offre-t-il au groupe-client sinon l'arbitraire ? À cela on a répondu en soulignant la nécessité du *feed-back* : il faut que les « clients » puissent exprimer leurs réactions et donner leur avis à chaque étape de l'intervention. Mais que seront ces réactions et ces avis, s'ils ne peuvent se guider, à leur tour, sur des repères théoriques ou des analyses extérieures au processus engagé ? Ils seront également arbitraires, et ballottés par les aléas de la dynamique du groupe.

On est loin ici des garanties de « transparence » et d'engagement contractuel que nous évoquions plus haut, et on ne peut exercer de contrôle véritable sur le chercheur, si son intervention se module au gré des circonstances et de son art, et si les critères pour évaluer cette intervention s'inventent « à chaud », et s'imposent ou non suivant le jeu des rapports de force présents dans le groupe. Et la « recherche », quant à elle, n'échappe pas à l'arbitraire si elle ne dispose pas de repères rationnels préconstruits pour l'analyse du processus d'intervention comme pour l'analyse du contexte socio-économique et culturel dans lequel s'inscrit l'action du groupe. Mais ces repères rationnels, à leur tour, d'où tiennent-ils leur légitimité ? Ils ne sont légitimes que s'ils ont été confrontés, à titre d'hypothèses, à des expériences antérieures, et s'ils s'y sont trouvés confirmés, amendés, corrigés. Sans doute ne procurent-ils jamais de certitude, et ils ne s'accompagnent pas de ce sentiment d'évidence et d'intime conviction que l'on peut éprouver parfois au cœur de l'engagement et de l'action. Mais ils offrent de sérieuses

garanties à la recherche comme à l'action, parce qu'ils leur apportent l'appui des leçons qu'on a pu tirer des expériences passées.

En un mot, sans la constitution d'un savoir disposant d'une relative autonomie par rapport à chaque situation particulière, et suffisamment « abstrait » pour être applicable à des situations diverses, on se prive des armes de la critique que sont la raison et l'expérience. Il ne reste alors qu'à se fier à la clairvoyance et à la bonne inspiration du « chercheur »...

Bien sûr, on a raison de s'élever contre les déviations subies par le savoir classique, déviations qui sont d'ailleurs de nature idéologique ; mais on aurait tort d'oublier que la forme de ce savoir n'a pu s'imposer qu'au terme d'une longue lutte révolutionnaire pour imposer la supériorité de la raison et de l'expérience sur la clairvoyance et la bonne inspiration des maîtres féodaux et des clercs de l'époque ! On s'essaie aujourd'hui à repenser le savoir dans le cadre de la R-A ; si l'on devait, par souci de ne plus dissocier la recherche et l'action, promouvoir l'idée d'un savoir non généralisable, non reproductible, non falsifiable, en un mot promouvoir cette « science du singulier » chantée gaiement au début du siècle par la Pataphysique et les pataphysiciens, on tracerait un nouveau chemin à l'obscurantisme.

Ce que je veux dénoncer ici n'est qu'une tendance parmi d'autres de la recherche-action, celle qui voudrait que fusionnent la recherche et l'action, mais elle est bien, me semble-t-il, la tendance la plus forte et la plus influente. Elle risque, sans prendre toujours des formes extrêmes, à tout le moins d'affaiblir les exigences d'autonomie de la raison et de confrontation à l'expérience qui constituent deux des trois digues dressées jadis contre l'arbitraire.

La R-A a les apparences du Progrès. Et nombreux sont aujourd'hui les tenants de la R-A qui se veulent progressistes ; je voudrais les inviter, prudemment, à ouvrir l'œil...

2. Les dialectiques de la recherche et de l'action.

Il y a belle lurette que la recherche est sortie de sa tour d'ivoire. Les quelques secteurs universitaires où subsiste une recherche apparemment étrangère à l'action, ne doivent pas nous faire oublier que la plus grande part du travail scientifique est commandée et financée par le secteur public ou par le secteur privé, dans le cadre de programmes économiques, mili-

taires, politiques et sociaux. Partir en croisade pour rapprocher la recherche de l'action est donc une démarche un peu anachronique. La question est ailleurs : comment la recherche, qui a jusqu'ici répondu à l'attente des milieux qui dominent la vie économique et politique, peut-elle être utile aujourd'hui à l'action de simples citoyens, ou d'organisations militantes, ou de populations défavorisées et exploitées ? On peut imaginer que l'articulation de la recherche à l'action ne se fera pas, ici et là, de la même manière... Et on comprend, de ce point de vue, tout l'intérêt que présentent un certain nombre de « recherches-actions » qui ont été menées ces dernières années. D'abord parce qu'elles ont entrepris de mettre la recherche, et tel ou tel savoir, au service de publics qui n'y avaient pas accès jusqu'ici. Et aussi parce qu'elles constituent autant de tentatives pour créer des formes d'articulation *nouvelles* entre la recherche et l'action. Celles-ci peuvent être différentes selon les publics, selon les besoins, et selon les disciplines scientifiques impliquées.

Il me semble qu'il faut porter toute son attention sur les initiatives qui ont permis à des gens de disposer d'un savoir (et d'un savoir-faire) suffisamment « abstrait » pour qu'ils puissent le reproduire à leur tour et le transposer à des situations différentes, et pour qu'ils puissent l'échanger entre eux et le diffuser. Pourquoi ? Parce que c'est à cette condition seu-

lement qu'ils peuvent *s'approprier* le savoir. Dans le cas inverse, on crée de nouvelles formes de dépendance.

On a ouvert en Belgique, ces dernières années, quelques « boutiques de droit », et en Hollande quelques « boutiques de science ». Ce n'est certainement pas la seule bonne manière d'articuler la recherche à l'action ! Mais c'est un bon modèle de référence : les sciences naturelles, ou le savoir juridique, ne changent pas lorsqu'ils séjournent dans ces boutiques ! Et cependant il est précieux pour l'action de pouvoir analyser un contrat, ou de pouvoir mesurer la pollution produite par les fumées de l'usine. Recherche-action, ou connaissances pour l'action ? Ce qui importe, c'est de relier la recherche à l'action de telle manière que le contrôle reste possible sur le chercheur, que la recherche reste soumise à la critique de la raison et de l'expérience, et qu'elle puisse se trouver appropriée par ceux à qui elle s'adresse. Mais comment s'y prendre ? Seules les expériences menées ces dernières années dans ce sens, peuvent nous l'apprendre.

Robert Franck

*Faculté ouverte de politique
économique et sociale (FOPEs)
Université de Louvain-la-Neuve*